



Procès-verbal du conseil scientifique du 26 novembre 2013

Le conseil s'est réuni le 26 novembre 2013, à 14h30 à la Fondation Dosne-Thiers.

Membres présents ou représentés (15)

M. Jacques DALARUN, directeur de recherche à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, président du conseil scientifique ;
Mme Annie COISY, représentant élu des enseignants chercheurs (y compris les membres) et assimilés ;
M. Alain DEWERPE, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;
M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (AIBL), président du conseil d'administration ;
M. Roger GENET, directeur général pour la recherche et l'innovation au MESR (représenté par Mme Anne LEHOËRFF) ;
M. Andrea GIARDINA, Istituto Italiano per la Storia Antica (pouvoir à M. André VAUCHEZ) ;
M. Stéphane GIOANNI, directeur des études de l'EFR élu par ses pairs ;
Mme Élisabeth NICOUUD, représentante élue des membres de l'EFR ;
Mme Anna Maria RAO, professeur d'histoire moderne à l'Université de Naples Federico II ;
Mme Dominique RIGAUD, professeur à l'Université Pierre-Mendès-France (Grenoble) ;
Mme Agnès ROUVERET, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense (pouvoir à Mme Catherine VIRLOUVET) ;
M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques ;
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (pouvoir à M. André VAUCHEZ).

Assistaient également à la séance

M. Stéphane BOURDIN, directeur des études à l'EFR ;
M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR.

Absents

M. Philippe BOUTRY, président de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne ;
Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des affaires étrangères et européennes ;
M. Pascal MARTY, directeur adjoint scientifique au CNRS.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 27 juin 2013 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Politique éditoriale :
 - mise au point de la procédure de présentation des manuscrits au CS ;
 - bilan 2013 : rachat de De Boccard, naissance de la collection « Classiques - École française de Rome », publication en ligne des *Mélanges*, présence de 35 titres de l'EFR sur la plate-forme OpenEditions Books ;
 - perspectives 2014 ;
4. Examen des manuscrits présentés pour publication ;
5. Questions diverses.

* * *

1. Examen du procès-verbal de la séance du 27 juin 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

- La directrice porte à la connaissance de l'assemblée la modification prévue du décret du 10 février 2011 relatif aux écoles françaises à l'étranger. Le ministère a récemment interrogé les EFE sur leurs positions respectives eu égard à l'intégration de certaines dispositions nouvelles inscrites dans la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur, notamment sur l'opportunité pour les EFE de créer un conseil académique, fusion du conseil scientifique et du CEVU. Les EFE ne disposant pas de CEVU ne sont donc pas concernées par ce nouveau dispositif. Il est actuellement proposé par le MESR une révision a minima du décret : le conseil scientifique sera désormais informé des conventions signées par la directrice et celui-ci donnera aussi son avis sur les crédits dédiés à la recherche présentés dans le budget. Les EFE répondront favorablement à cette proposition, dans une lettre collective adressée à la ministre, avant le 15 décembre 2013.

Le président du conseil scientifique se félicite de la consultation du conseil scientifique sur la répartition des crédits de recherche. Il faudra toutefois être attentif au calendrier des conseils de novembre, afin que le conseil scientifique soit informé en amont de la répartition des crédits de recherche.

Par ailleurs, la directrice informe qu'il faudra sans doute revoir, à terme, le calendrier de recrutement des membres, en raison de la révision du calendrier de réunion des conseils d'administration qui sera effective en 2016.

- La directrice informe le conseil d'une visite en septembre 2013 auprès de la famille de Domenico Maffei laquelle souhaite vendre le fonds qu'elle possède (10 000 volumes dont de nombreux incunables et documents anciens). Il s'agit d'une collection technique, qui est dotée de nombreux ouvrages en histoire du droit. Le fonds, d'un montant fixé à 3 millions d'euros négociable, doit, selon le souhait de la famille Maffei, être conservé dans son intégralité : il ne peut être vendu fractionné. Au vu du prix de vente, la solution serait de créer un consortium pour envisager la contribution de divers instituts, en envisageant la possibilité de déposer le fonds auprès d'UNIDROIT (institut international pour l'uniformisation du droit privé) par exemple. D'autres questions surgissent : temps à consacrer pour l'enregistrement du catalogue, surveillance, etc.).

On fait par ailleurs remarquer le risque de doublon avec le fonds Volterra, spécialisé de même en droit. Toutefois, si ce fonds devenait propriété de l'EFR, celui-ci pourrait être un complément de choix au fonds Cortese (déposé auprès du Sénat), EFR et bibliothèque du Sénat devenant à eux deux un pôle de premier choix en histoire du droit. Un tel pôle permettrait sans doute aux recherches en histoire du droit de regagner en importance à l'EFR.

- La directrice informe enfin le conseil des différentes conventions en cours de signature ou de finalisation avec des institutions au plan international. Elles sont au nombre de quatre. La première concerne la convention passée avec l'université de Sao Paulo (Brésil) : elle comporte l'accueil de doctorants brésiliens à l'EFR pour un semestre renouvelable, avec une bourse de leur gouvernement, pour un maximum de 36 mensualités par an (pour ne pas trop excéder les capacités d'hébergement de l'immeuble de Piazza Navona). Actuellement il n'y a pas de membre travaillant sur l'Amérique latine ; toutefois, la convention prévoit un accueil réciproque. Par ailleurs, des séjours de 15 jours au Brésil sont prévus pour les membres post-doctorants et le personnel scientifique de l'EFR, pour dispenser des cours spécialisés (latin médiéval, épigraphie latine) et l'accueil sur dossier par l'EFR d'enseignants chercheurs de l'université de Sao Paulo comme chercheurs résidents.

Le président du conseil scientifique espère que cette nouvelle procédure permettra de faire repartir les recherches à partir des archives de la Propaganda Fide. Le Brésil est un bon point d'accueil, et une candidature de membre serait la bienvenue dans un ou deux ans

André Vauchez précise qu'au Brésil se créent des postes de professeurs en histoire médiévale. Stéphane Gioanni (qui a dispensé des cours de latin et d'histoire médiévale à l'université de Sao Paulo l'été dernier) conclut sur ce point en faisant part au conseil du très bon niveau des étudiants brésiliens.

La deuxième convention concerne un partenariat avec l'association Paideia, association d'anciens étudiants de l'université de Princeton. Un séjour d'un semestre est prévu sous forme d'échange entre étudiants avancés de Princeton et membres de l'EFR. Cette convention est en cours de finalisation.

La troisième convention a trait à un renforcement des partenariats avec le Centre national de recherche en archéologie, à Alger. Le projet de convention est encore à retravailler, pour que l'EFR y trouve une contrepartie. Un écueil à éviter est d'attribuer un contingent fixe de bourses car la procédure peut aboutir à un engagement trop contraignant pour l'EFR. La convention en préparation prévoit des perspectives de collaboration avec des chercheurs algériens. On peut espérer que cette convention fera augmenter les demandes de bourses, en diminution, malgré les problèmes connus d'obtention de visas.

La quatrième convention prévue concerne un projet de partenariat avec l'université de Batna (Algérie) suite à une visite de la direction en Algérie mi-novembre 2013. Une rencontre a été organisée avec le recteur afin de mettre au point la collaboration entre l'EFR et le futur centre de recherche en archéologie et histoire de l'université de Batna subventionné par le gouvernement algérien. Le recteur de l'université de Batna (56 000 étudiants) sollicite l'expertise de l'EFR, notamment en matière de cours à dispenser sur place et de séjours de formation à l'EFR par les enseignants et les étudiants de Batna. La directrice attend la proposition du recteur, qui ne saurait tarder.

L'assemblée fait part à la directrice de son approbation en matière de création de partenariats, notamment avec l'Algérie, qui, après une sombre période, s'ouvre de nouveau à l'international. Il faudra toutefois travailler avec les services consulaires pour les problèmes de visas, afin que la collaboration ne soit pas entravée par des problèmes d'ordre administratif.

- Enfin, la directrice indique que les écoles françaises à l'étranger ont été présentées à la séance plénière de la CPU du 21 novembre 2013. L'objectif était de mieux faire connaître aux universités le dispositif représenté par les EFE pour la recherche et la formation à la recherche à l'international en SHS. Au cours d'un exposé de 20 minutes, il a été mis en lumière la volonté de partenariat des EFE avec les universités. Cette volonté s'est traduite par la mise en place du dispositif des chercheurs résidents. Les EFE accueillent également des doctorants, des stagiaires. Elles assurent ponctuellement l'accueil de certains étudiants en Erasmus. Les questions des présidents montrent qu'il serait sans doute utile de cadrer et d'afficher ce type de service rendu essentiellement à des étudiants de master.

3. Politique éditoriale

En guise d'introduction, le président du conseil précise les raisons de l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Il s'agit pour le conseil scientifique d'apporter son éclairage sur des thématiques plus amples, sous forme d'information et de débat, comme il a déjà été fait pour un certain nombre de programmes de recherche. Dans cette logique, il est proposé que le conseil scientifique de juin 2014 se penche sur la politique d'acquisition des livres à la bibliothèque.

• Bilan 2013 :

Rachat de De Boccard. Le diffuseur De Boccard a été racheté par l'ancienne directrice de la structure de diffusion de Droz, Erudist, Mme Isabelle Malaise. Malgré des problèmes logistiques et une perturbation constatée sur les ventes les premiers mois de l'année, il est attendu une rationalisation tant de la gestion (comptes rendus des ventes, stocks, etc.) que de la diffusion proprement dite (s'ouvrir au marché américain, en Allemagne...). Mme Malaise devrait envoyer à l'EFR une nouvelle proposition de contrat début 2014, dans lequel la remise sera de 50% (contre 45% actuellement). Un point sera fait au conseil scientifique de novembre 2014 pour mesurer l'évolution des changements proposés pour l'année à venir. Une rencontre entre le responsable des publications de l'EFR et Mme Malaise est prévue pour proposer d'articuler une diffusion AFPU-D à une diffusion De Boccard.

Lancement de la collection « Classiques-École française de Rome ». En janvier 2014 paraîtront les premiers volumes de la collection : *Les Chrétiens d'Orient*, de Bernard Heyberger, et *Les justices de l'au-delà*, de Jérôme Baschet. La collection reprendra certains titres déjà parus auxquels seront ajoutées une préface et/ou une postface. Une cinquantaine de publications est prévue (dont *Philhellénisme et impérialisme* de Jean Louis Ferrary, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age* d'André Vauchez).

Le projet est de faire entrer cette collection en librairie, du moins dans celles qui ont des départements sciences humaines et sociales importants. Le prix sera de 20 à 25 euros. L'élément indispensable au succès de la collection est la régularité de parution auprès des librairies (2 par saison). Cette collection est stratégique pour l'entrée des livres de l'EFR en librairie, l'EFR étant prête à renoncer aux marges actuelles pour permettre à De Boccard d'accorder aux libraires qui ont des départements de sciences humaines et sociales importants une remise d'au moins 35% au lieu des 25% actuels.

Le président du conseil demande si sont prévus des contrats avec les auteurs. Le responsable des publications répond par la négative, mais indique qu'il en prend bonne note afin qu'une base juridique entre l'institution et les auteurs soit constituée.

André Vauchez souscrit à la nécessité de passer un contrat avec les auteurs.

Georges-Henri Soutou propose de conserver des archives numériques pour de futures impressions (à la demande). Le responsable des publications acquiesce, en ajoutant qu'il souhaite à terme faire disparaître la notion d'indisponible. Tout livre de l'EFR doit être disponible.

Un premier pas a déjà été fait avec les *Mélanges* : depuis 2012, ils sont disponibles sur la plateforme Revues.org. En effet, étant donné le déséquilibre entre le coût de publication de la revue chaque année (60 000 euros) et les recettes (15 000 euros), la question de savoir s'il convient de poursuivre l'impression papier est posée. Il faut alléger le coût de production des *Mélanges*. Plusieurs options sont à étudier : accord d'impression de la revue avec De Boccard (exclusivité de la diffusion, prise en charge des échanges) qui reprendrait l'intégralité de la procédure à son compte à Paris, ou bien impression à la demande pour les échanges, dont la gestion serait conservée à Rome. Le responsable des publications fait savoir au conseil qu'il a transmis une proposition de contrat à De Boccard pour mieux définir les rapports de collaboration.

La plateforme OpenEdition Books possède déjà 35 titres de l'EFR auxquels viendront s'ajouter rapidement 85 nouveaux titres. Cette plateforme permet de publier directement en ligne des ouvrages dont le conseil scientifique aura décidé qu'ils devraient suivre ce canal de publication et de diffusion, avec une éventuelle impression papier. Elle permet aussi de publier en ligne les ouvrages parus depuis 2000, ceux parus antérieurement étant disponibles numériquement sur Persée.

Jean-Louis Ferrary demande si De Boccard finance les échanges. La responsable de la bibliothèque répond en indiquant que les échanges se font principalement en Italie. Toutefois, avec le coût des frais de port, la bibliothèque est contrainte de réduire ses échanges, d'autres partenaires passant par ailleurs à l'édition électronique. Les échanges vont donc baisser en volume.

- Perspectives 2014

Le principal objectif est d'instaurer une collaboration efficace avec De Boccard pour les *Mélanges*. Il sera aussi nécessaire de favoriser l'émergence d'un espace numérique commun des publications des EFE pour l'archéologie, notamment en ce qui concerne les publications dotées de nombreuses illustrations. Enfin, la négociation sera approfondie avec De Boccard pour mettre en place une diffusion en collaboration avec l'AFPU.

4. Examen des manuscrits présentés pour publication

Le président du conseil scientifique rappelle la décision prise lors du conseil scientifique de juin 2013 : tous les volumes font l'objet d'un examen ou d'une information au conseil scientifique, au nom de la transparence d'action, et de l'aide à l'orientation de la politique éditoriale de l'EFR. À ce propos, il avait été décidé de mettre au point une fiche de recevabilité éditoriale pour chaque manuscrit.

La directrice estime que cette nouveauté va bien dans le sens préconisé par les modifications récentes au décret de février 2011 : il est justifié que le conseil scientifique ait connaissance de la liste des publications à venir pour l'exercice budgétaire suivant tout comme de la politique éditoriale de l'institution.

Richard Figuié rappelle sur ce point les engagements de l'EFR en matière d'information du conseil scientifique : un bilan annuel des publications sera fait au conseil de novembre et une fiche de recevabilité éditoriale de chaque manuscrit sera produite après un premier examen en comité éditorial, aux fins d'une présentation en conseil scientifique. Lorsque des réserves sont émises, des modifications sont requises avant un nouveau passage en conseil scientifique.

Le président du conseil demande quelle a été la réaction des membres sur la remise en question de l'automatisme de la publication des thèses des membres. Cette proposition n'a pas engendré de refus de la part des membres qui y voient une normalisation du processus de publication.

Il est nécessaire de retravailler les thèses afin de les rendre publiables. Pour cela, des ateliers doivent être organisés : le premier aura lieu à l'EFR les 13 et 14 janvier 2014.

Dans le cas de conventions de coédition déjà signées avant la nouvelle procédure, comme celle qui cadre le programme *Les vecteurs de l'idéal*, les ouvrages seront publiés tels que prévus, aux dates programmées. En l'espèce, les Publications de la Sorbonne publieront donc les 4 ouvrages prévus pour 2014, le calendrier extrêmement serré provenant de la subordination du versement de subventions européennes à la stricte production du résultat, à savoir la publication.

Le président du conseil scientifique souligne l'importance pour l'EFR de garder une maîtrise certaine sur la qualité de la publication. La directrice prend acte du débat sur la coédition.

André Vauchez propose la mention « *sous réserve de l'avis du conseil scientifique de l'EFR* » à insérer dans les conventions de coédition, afin que le partenaire soit averti.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Manuscrits déjà examinés par le conseil scientifique lors d'une précédente réunion

- Le manuscrit de M. L. Haack, *L'écriture et l'espace de la mort. Actes des rencontres internationales, EFR, 5-7 mars 2009*, dont les rapporteurs étaient Agnès Rouveret (Université de Paris-Ouest) et Vincent Jolivet (CNRS) a été présenté au conseil scientifique du 27 juin 2013. Il s'agissait d'un volume extérieur, dont le thème traité ne fait pas partie des programmes de l'EFR. Ne possédant pas tous les critères requis pour une publication, il avait été demandé à l'auteur d'ajouter une introduction et une conclusion, de modifier le plan, de réduire le nombre des illustrations, etc. Des améliorations ont été notées par les rapporteurs mais les recommandations n'ont été prises en compte que partiellement. Il est donc demandé à la curatrice de proposer une nouvelle version, qui sera soumise au comité éditorial, chargé de contrôler que les demandes ont bien été prises en compte. Si la proposition n'est pas validée par cette instance, ce manuscrit sera refusé définitivement.
- Le manuscrit de Luc Baray, *Mercenaires et auxiliaires celtes en Méditerranée occidentale et orientale (V^e-I^{er} siècle avant J.-C.) d'après les sources historiques*, qui représente la première partie de son mémoire d'habilitation, avait déjà été examiné en comité éditorial et en conseil scientifique. Les rapporteurs avaient indiqué que ce travail posait des problèmes de méthodologie : la proposition est une compilation de données et non un travail d'analyse. Sur la base des deux rapports négatifs, le conseil scientifique se prononce contre la publication de ce manuscrit.

Manuscrits nouveaux examinés au présent conseil scientifique

- *Le centre monumental romain d'Apollonia d'Illyrie. Images de synthèse et paysage urbain*, d'Éric Follain
Les rapporteurs (J.-P. Adam et H. Broise, CNRS) émettent un avis négatif et le conseil scientifique se déclare défavorable à cette proposition de publication.
- *L'armée romaine à Lyon*, de François Bérard
Le conseil scientifique émet un avis favorable sous réserve de modifications proposées par le rapporteur (W. Eck, Université de Cologne) (réduction du texte, suppression du corpus d'inscription).
- *L'observance au féminin. Deux communautés de moniales dominicaines entre réforme religieuse et transformations sociales (1385-1461)*, de Sylvie Duval
Le conseil scientifique émet un avis très favorable à cette proposition de publication, sous réserve de modification des citations (parfois trop longues ou à traduire).

- *Les dynamiques de l'Islamisation en Méditerranée centrale et en Sicile*, volume collectif sous la direction d'Annliese Nef et Fabiola Ardizzone
Le conseil scientifique émet un avis très favorable à cette proposition de publication qui sera réalisée en coédition avec l'éditeur italien Edipuglia.
- *La fabrique communautaire, Les Grecs à Venise, Livourne et Marseille v. 1770 - v. 1840*, de Matthieu Grenet
Le conseil scientifique se prononce pour une réduction du nombre de signes et donnera son avis au vu du rapport de Marie-Carmen Smyrnelis pour l'EFA (manquant le jour de réunion du conseil scientifique) car une coédition EFA-EFR est envisagée. Le président du conseil scientifique précise qu'il faut indiquer à l'auteur où procéder aux coupes. Le manuscrit sera présenté à nouveau lors d'un prochain conseil scientifique.
- *La construction du pouvoir local. Espace urbain, lien sociaux et transactions économiques dans la Rome moderne (1550-1650)*, d'Eleonora Canepari
Le conseil scientifique propose que le texte soit augmenté. L'auteur doit suivre les prescriptions des rapporteurs. Le manuscrit sera présenté à nouveau lors d'un prochain conseil scientifique.

5. Questions diverses

Le prochain conseil scientifique aura lieu le jeudi 27 mars 2014, à 9 heures 30. Les commissions d'admission des membres pour l'année 2014-2015 seront organisées les 3 et 4 mars 2014 (étude des dossiers) et les 24, 25 et 26 mars 2014 (entretiens).